

**Bulletin d'information des riverains du quartier St Roch**  
**Projet d'urbanisation du Stade Bonnaud**  
**ARQSR**  
**avril 2025**

Un important projet d'urbanisation est prévu par la municipalité dans notre quartier, à l'emplacement du stade Bonnaud, de l'école St Roch et de parcelles situées entre la rue du Maréchal Leclerc et la rue St Roch (PER-OAP09), voir figure ci-dessous.

Dans le PLUi (Plans locaux d'urbanisme locaux et intercommunaux), il est indiqué que l'OAP Stade Bonnaud aura une vocation mixte comprenant de l'habitat ainsi que des commerces et activités de service.

Il portera sur la création de 160 logements de types T1, T2, T3, dont 50% de logements sociaux, avec des constructions au maximum R+3 (hauteur de 12 m au moins).

L'accès principal se fera par la rue Léon Arnoux.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter le lien

[https://plui.ampmetropole.fr/assets/documents/PLUi\\_CT2\\_3\\_3\\_OAP\\_SECT\\_PER.pdf](https://plui.ampmetropole.fr/assets/documents/PLUi_CT2_3_3_OAP_SECT_PER.pdf)

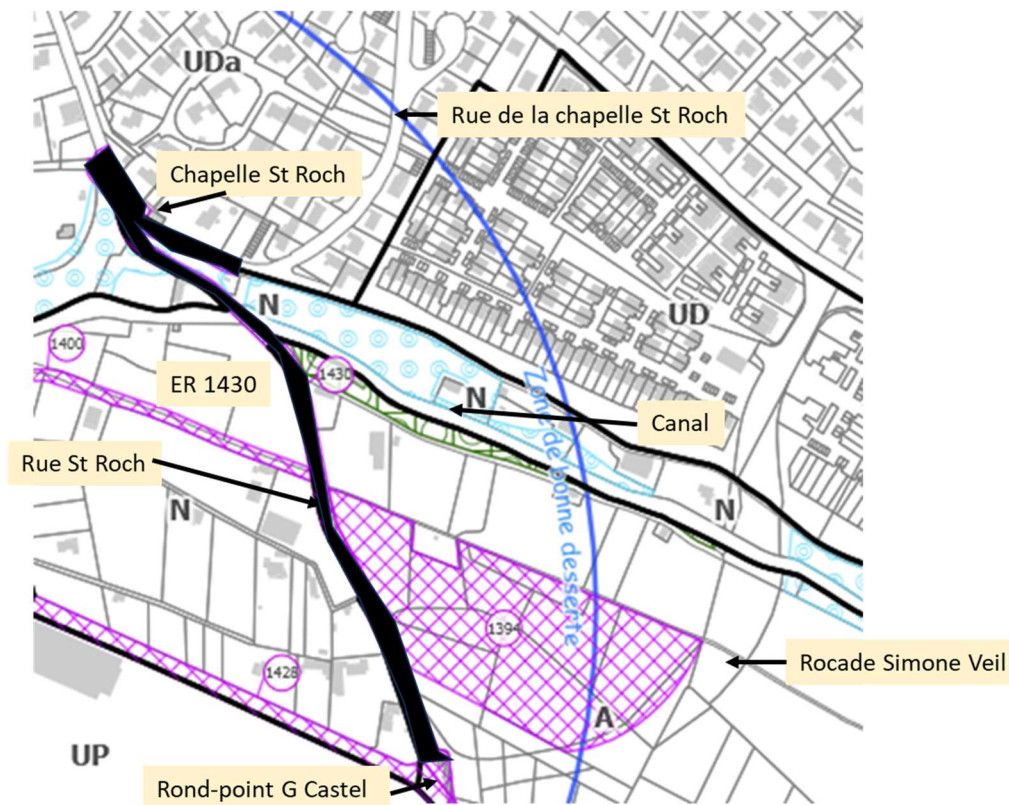


Le projet du Stade Bonnaud devrait être discuté et son orientation approuvée lors d'un prochain conseil municipal.

L'ARQSR regrette que ce projet ne soit vu que comme une opération d'urbanisme de plus, alors que la zone offre la dernière opportunité de créer un espace vert de qualité pour les Pertuisiens, de tout âge, à proximité du centre de Pertuis.

L'ARQSR craint également une augmentation du trafic automobile de transit dans le quartier, suite à la création prévue d'une voie de délestage du boulevard Ledru Rollin, reliant la rue L. Arnoux et la rue St Roch.

Autre inquiétude : Il existe dans le PLUi un emplacement réservé (ER1430) pour élargir à 10m la partie ouest de la rue de la chapelle St Roch et la partie basse de la rue St Roch (voir figure).



L'ARQSR vient de faire parvenir au maire son avis sur ce projet et ses craintes pour la qualité de vie future des habitants du quartier St Roch en se basant sur les documents disponibles. Il y a peut-être des documents plus récents que nous ne connaissons pas. Nous attendons son retour. Il est important que le maire et les élus connaissent notre position et nos interrogations. Nous en saurons plus lors du conseil municipal.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

### Adhésion à l'ARQSR 2025

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Adresse de courrier électronique :

m'acquiesce de la cotisation de 7€, à l'Association des Riverains du Quartier Saint Roch (ARQSR).

#### **A envoyer à :**

Association des Riverains du Quartier Saint Roch

639 Rue de la Chapelle St Roch 84120 PERTUIS

Portable : 06 95 86 19 25

Adresse de courrier électronique : [asso.stroch@orange.fr](mailto:asso.stroch@orange.fr)